



ARRETE N° 2022 - 351
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Travaux Rue la Chaussée ns° 14
Sté. LOCATRA
du 28/09/2022 au 07/10/2022

JH/SA **NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5,
L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre
1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de la Société **LOCATRA**, afin dans le cadre de travaux de construction et de
suppression de branchement sur le réseau gaz, pour le compte de **GRDF**, Rue de la Chaussée
au n° 14, de pouvoir réglementer la circulation et le stationnement dans cette rue, du Mercredi
28 Septembre 2022 au Vendredi 7 Octobre 2022,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société **LOCATRA** est autorisée à procéder aux travaux de construction et
de suppression de branchement sur le réseau gaz, Rue la **CHAUSSEE** au n° 14, du
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022 au VENDREDI 7 OCTOBRE 2022.

ARTICLE 2 : Réglementation de la circulation, du stationnement et organisation des travaux,
Rue de la Chaussée, pendant la période citée dans l'article 1 :

- circulation perturbée, mais pas interdite - vitesse limitée à 20km/h.
- stationnement interdit, à tous les véhicules, devant les ns° 13 à 17.
- mise en place d'un périmètre de sécurité autour de la zone de travaux, par la société
intervenante.
- réfection provisoire du revêtement de surface, dès la fin des travaux.
- mise en place d'une pré-signalisation et signalisation réglementaires avec affichage du
présent arrêté, par la société intervenante.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police,
Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre
Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante,
chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à **HONFLEUR** le 12 Septembre 2022,
Pour le Maire et par délégation
l'Adjoint à la Circulation : **Jérôme HAMEL**

